



KPMG AUDIT IS SAS  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

# Fonds de dotation de la Bibliothèque Nationale de France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022  
Fonds de dotation de la Bibliothèque Nationale de France  
Quai François Mauriac - 75006 Paris Cedex 13

KPMG Audit IS, société de commissaires aux comptes  
rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux  
comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de  
cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited,  
une société de droit anglais ( private company limited by  
guarantee ).

Société par actions simplifiée  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital social : 200 000 €  
512 802 653 RCS Nanterre



KPMG AUDIT IS SAS  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## Fonds de dotation de la Bibliothèque Nationale de France

Quai François Mauriac - 75006 Paris Cedex 13

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Conseil d'Administration du Fonds de dotation de la Bibliothèque Nationale de France,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation de la Bibliothèque Nationale de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Directrice du Fonds de dotation.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 28 juin 2023

KPMG AUDIT IS SAS

François PLAT

Associé

## Fonds de dotation Bibliothèque Nationale de France

Actif		Au 31/12/2022			Au 31/12/2021	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup> Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes				
		<b>TOTAL</b>				
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat.out.industriels Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
		<b>TOTAL</b>				
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres	750 000		750 000	
		<b>TOTAL</b>				
	<b>Total I</b>	<b>750 000</b>		<b>750 000</b>		
Actif circulant		Stocks et en cours				
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres				
		<b>TOTAL</b>				
	Divers	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>	2 453 087 43 490	170 911	2 282 176 43 490	2 457 958 359
	<b>Total II</b>	<b>2 496 577</b>	<b>170 911</b>	<b>2 325 666</b>	<b>2 458 316</b>	
	Frais d'émission des emprunts III Primes de remboursement des emprunts IV Ecart de conversion Actif V					
	<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>	<b>3 246 577</b>	<b>170 911</b>	<b>3 075 666</b>	<b>2 458 317</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

## Fonds de dotation Bibliothèque Nationale de France

<b>Passif</b>		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fonds propres	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
<b>Réserves</b>			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	- 164 458	511
	Situation nette (sous-total)	<b>- 164 458</b>	<b>511</b>
	Fonds propres consommables	147 095	165 454
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	<b>147 095</b>	<b>165 454</b>
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	3 088 724	2 288 213
	Fonds dédiés		
	Total II	<b>3 088 724</b>	<b>2 288 213</b>
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 305	3 969
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		170
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	Total IV	<b>4 305</b>	<b>4 139</b>
	Écart de conversion Passif V		
	<b>TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)</b>	<b>3 075 666</b>	<b>2 458 317</b>
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

## Fonds de dotation Bibliothèque Nationale de France

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits d' exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	18 358	5 944
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits		
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>18 358</b>	<b>5 944</b>
Charges d' exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	5 399	4 781
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements	1 200	1 200
	Charges sociales		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	5 000	
Autres charges			
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>11 599</b>	<b>5 981</b>
<b>1. Résultat d'exploitation (I-II)</b>		<b>6 759</b>	<b>-37</b>

## Fonds de dotation Bibliothèque Nationale de France

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits financiers	De participations		707
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		11
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III</b>		<b>0</b>	<b>717</b>
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	170 911	
	Intérêts et charges assimilées	306	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV</b>			
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>		<b>- 171 217</b>	<b>2 913</b>
<b>3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)</b>		<b>- 164 458</b>	<b>2 755</b>
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>			
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI</b>			
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>			
	Participation des salariés aux résultats VII	0	170
	Impôts sur les bénéfices VIII		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>		<b>18 358</b>	<b>6 661</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>		<b>182 817</b>	<b>6 150</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>- 164 458</b>	<b>511</b>
<b>Évaluation des contributions volontaires en nature</b>			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
<b>Total</b>			
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
<b>Total</b>			

## Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 246 576,98 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 164 457,97 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/06/2023 par les dirigeants.

## 1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- Acceptation du versement par la Bibliothèque nationale de France, à titre de dotation, de la somme de 800 000 euros issue du legs Cambien. Ce legs a été placé à hauteur de 750 000 € en obligations françaises auprès d'Oddo BHF.
- Une partie de la dotation initiale et des legs reçus a été placé au sein d'OPCVM diversifiées. A la date de clôture, une moins-value latente a été constatée pour 170.911 euros.

## 2 - Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels du fonds de dotation pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

### 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1 Immobilisations

Les autres titres immobilisés correspondent aux obligations investies sur un compte ODDO BHF

#### 3.2 - Disponibilités

Les disponibilités sont composées du compte courant et d'un compte sur livret et s'élèvent à 2 496 577 € au 31 décembre 2022. Une provision pour 170 911 € a été comptabilisée pour couvrir les moins values latentes à la clôture.

#### 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

##### 4.1 - Fonds dédiés

Il existe trois fonds dédiés au sein du fonds de dotation :

- Legs Cambien : 50.000 euros. Les 800 K€ perçus ayant financés des obligations à hauteur de 750 K€
- Mécénat Mark Pigott : le reliquat des fonds dédiés est de 429 805 euros
- Legs Mme Pasteur Vallery-Radot : le reliquat des fonds dédiés est de 1 858 919 euros.

##### 4.2 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	4 305	4 305		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>4 305</b>	<b>4 305</b>		

##### 4.3 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 305
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>4 305</b>

## 6 - Autres informations

### 6.1 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 1809 euros.